

CONSEIL COMMUNAL DE LOMME

SEANCE

Du 23 juin 2021

DELIBERATION

2021/ 57 - PROJET EDUCATIF GLOBAL : PROGRAMME ANNUEL D' ACTIONS.

Lors de l'évaluation de la première phase du PEG Lille Lomme Hellemmes en 2010, il a été acté la nécessité de doter cette politique ambitieuse de moyens pour impulser des projets éducatifs expérimentaux, innovants et (ou) évolutifs.

Une enveloppe financière a donc été affectée pour le développement de ces projets sur chacun des territoires communaux.

Sur la commune associée de Lomme, un appel à projet a lieu de janvier à mars. Les projets sont examinés par le groupe des pilotes du PEG qui valide l'attribution d'une enveloppe financière permettant la mise en œuvre des projets. Les opérateurs qui peuvent déposer des projets sont les établissements scolaires, des associations œuvrant dans le domaine de l'éducation, les services municipaux.

Ces projets font l'objet d'une évaluation à la fin de leur mise en œuvre et peuvent être reconduits à condition de présenter une évolution significative.

COLLEGE GUY MOLLET

Au titre de l'année 2021, il est proposé au Conseil Communal de participer au financement des actions :

- Projet Semaine de la Laïcité
- Projet Si Délivrance m'était conté
- Projet Coin nature
- GM School Musical
- Rock n Lomme Attitude

En attribuant une subvention exceptionnelle de 3 995 €

COLLEGE JEAN JAURES

Au titre de l'année 2021, il est proposé au Conseil Communal de participer au financement des actions :

- Projet Invitation aux voyages ; le musée s'invite chez vous
- Projet Cultures urbaines
- Projet Boite à mots
- Projet Emmener les élèves de 6^{ème} au concert
- Projet Parcours citoyen

- Projet Tous au musée
- Projet Ateliers philosophiques

En attribuant une subvention exceptionnelle de 7 000 €

SEMAINE DE LA LAICITE

L'école Roland Lamartine participera à l'édition 2021 de la semaine de la Laïcité, en créant une enseigne dédiée, visible de la rue sur le thème : « Représente ton école au travers de ses valeurs »

Au titre de l'année 2021, il est proposé au Conseil Communal de participer au financement de cette action en attribuant une subvention exceptionnelle de 250 €

PROJET LIREL

Porté par un réseau d'établissements de Lille et Lomme et piloté par le Lycée Sonia Delaunay, le projet LIREL vise à remobiliser les jeunes en errance par la construction d'un parcours professionnel et personnel en intégrant une formation diplômante.

Au titre de l'année 2021, il est proposé au Conseil Communal de participer à l'accompagnement de cette action en attribuant une subvention exceptionnelle de 4 000 €.

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement des subventions suivantes :
 - 3 995 € au Collège Guy Mollet (N° SIRET : 195 945 233 00011)
 - 7 000 € au Collège Jean Jaurès (N° SIRET : 195 901 319 00010)
 - 250 € à l'OCCE du Nord (N° SIRET : 390 459 246 00042)
 - 4 000 € au Lycée Sonia Delaunay (N° SIRET : 195 901 111 00011)
- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes :
 - 3 995 € au Chapitre 65 - Article 657382 - Fonction 201 - Opération n° 1070 : soutien aux associations scolaires - code service : NEN
 - 7 000 € au Chapitre 65 - Article 657382 - Fonction 201 - Opération n° 1070 : soutien aux associations scolaires - code service : NEN
 - 250 € au Chapitre 65 - Article 65748 - Fonction 201 - Opération n° 2554 : soutien aux foyers et OCCE - code service : NEN
 - 4 000 € au Chapitre 65 - Article 657382 - Fonction 201 - Opération n° 1070 : soutien aux associations scolaires - code service : NEN

ADOPTE A L'UNANIMITE,

Sauf pour le financement au Collège Jean Jaurès pour le projet du parcours citoyen – abstention : M. MOULIN

Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme